

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2016 – 2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 45/21

COMPTES 2020

DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ : M. ROBERT MIDDLETON, SYNDIC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1er juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal de 2017, la Municipalité vous présente ses comptes pour l'exercice 2020, objet de ce préavis No /21.

Conformément à l'article 39 du Règlement du CC, la Municipalité soumet les Comptes communaux de l'année 2020 pour examen et approbation. Le compte d'exploitation et le bilan 2020, comparés à ceux de l'exercice précédent et au budget 2020, sont joints au présent préavis.

2. Évolution générale des revenus et charges en 2020

Le problème financier le plus important auquel la commune doit faire face résulte des charges de la péréquation, et plus particulièrement de la facture sociale, qui échappent totalement à notre contrôle.

Les charges effectives 2020 sont en augmentation par rapport au budget 2020 d'un montant de Chf 1'049'896.- et les recettes effectives sont supérieures au budget 2020 de Chf 3'134'136.-. Cette augmentation massive et l'excédent de charges qui en résultent sont dus au nouveau calcul de la péréquation et à la facture sociale (qui est basé sur les mêmes critères), notamment la suppression de l'écrêtage et l'augmentation du plafonnement de 45 points en 2019 à 48 points en 2020.

Pour les comptes 2020 les charges péréquatives sont de Chf 15,7 millions contre Chf 14,7 millions au budget 2020 et Chf 14,4 millions pour l'année 2019, soit une augmentation de Chf 1,0 millions par rapport au budget et de Chf 1,3 millions par rapport aux comptes 2019, ce qui annule d'un seul coup les effets d'une excellente année en matière fiscale, et ceci malgré une très bonne maîtrise des dépenses du ménage purement communal, démonstration parfaite de l'aberration du système actuel.

Les comptes 2020 de la Commune ont bouclés pour la quatrième année consécutive avec un excédent de charges, soit un cumul de Chf 1'050'648.- depuis 2017. Notre marge d'autofinancement est descendue au même niveau que les exercices 2017 et 2018.

Il est intéressant de noter que, grâce à certaines communes du Canton qui ont réalisés de gros revenus d'impôts sur les personnes morales (par exemple la Commune de Rolle) nous avons "économisé" plus de Chf 700'000.- sur la facture sociale, encore une preuve flagrante de la totale imprévisibilité du système.

2.1 Résultat des comptes de fonctionnement

Le résultat des comptes 2020 fait ressortir un excédent de charges de Chf 115'760,09 pour un excédent de charges au budget de Chf 2'200'000.-, un écart de Chf 2'084'239.91.

T1	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Total charges (sans l'attribution aux fds de réserve)	24'149'346	23'099'450	22'762'256
Total revenus (sans l'attribution aux fds des réserve)	23'871'996	20'873'250	23'148'889
Résultat opérationnel	-277'350	-2'226'200	386'633
Amortissements supplémentaires	0	0	0
Attributions au fonds de réserve	-45'500	-45'500	-471'746
Prélèvements sur fonds réserve	207'090	71'700	56'062
Résultat net	-115'760	-2'200'000	-29'051

L'excédent de charges de l'exercice 2020 de Chf 115'760.09 provient essentiellement d'une augmentation des dépenses pour la péréquation et la facture sociale qui ont augmenté de 9,2 % en 2020, ce qui représente Chf 15,7 millions en 2020, contre Chf 14,3 millions en 2019, soit Chf 1,3 millions de plus. Ces charges suivent l'évolution de la masse fiscale, mais de façon aléatoire et imprévisible - v. ci-dessus.

2.1.1. Evolution des revenus et charges en 2020 par rapport au budget 2020

Dans les comptes 2020, les revenus fiscaux totaux sont supérieurs à ceux du budget 2020 de Chf 1'417'573.-. Ce montant comprend les rattrapages des années antérieures de Chf 3'137'320.-.

Nous vous remettons, ci-dessous, l'évolution des rattrapages depuis 2017, comme vous pourrez le constater il est très difficile de les prévoir lors de l'établissement des budgets :

T2

Libellé	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020
Impôt sur le revenu et la fortune des PP (IRF)	356'328	2'223'434	2'875'939	3'137'320

En fait, les impôts directs des personnes physiques et morales sont supérieurs de 9,0 % aux prévisions budgétaires contre 10,0 % en 2019. Fort heureusement, les droits de mutations, l'impôt sur les successions et les donations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers - particulièrement variables d'une année à l'autre - dépassent le budget 2020 d'un montant de Chf 1'294'000.-.

2.1.2. Comparaison du résultat des revenus 2020 par rapport aux comptes 2019

Les comptes 2020 bouclent sur des revenus bruts de Chf 24,0 millions, contre Chf 23,2 millions en 2019. Les recettes d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont en hausse par rapport aux comptes 2019 de 1'285'000.-, Chf 16,4 millions pour 2020 contre Chf 15,2 en 2019.

2.1.3. Charges du port (chapitre 471)

Depuis 2014, les revenus du chapitre port ne permettent pas de couvrir entièrement les charges d'exploitation. Dès lors, la Municipalité a décidé de comptabiliser les excédents de charges des années 2014 à 2020 sur un compte au bilan « Avances aux financements spéciaux » pour un total de Chf 269'892.99, montant qui sera amorti par le chapitre Port à partir de l'exercice 2021 avec les excédents de recettes du dit chapitre.

2.2 Comptes de fonctionnement

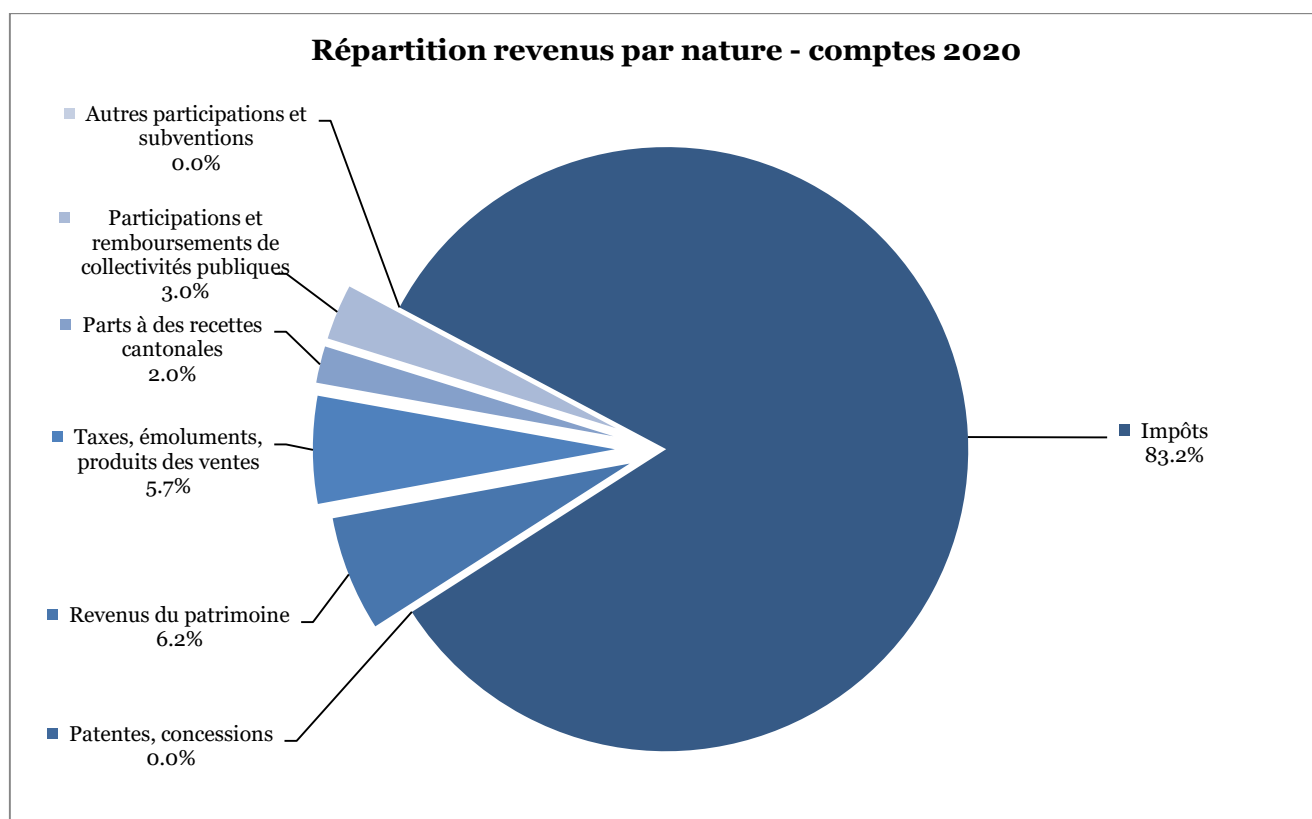
Les commentaires suivants se réfèrent à la présentation des comptes par nature.

2.2.1. Revenus totaux

Les revenus totaux bruts s'élèvent à Chf 24'079'086.-, soit Chf 3'134'136.- de plus que le montant budgété (Chf 20'944'950.-). Après déduction des imputations internes et prélèvements sur fonds de réserves, les revenus nets atteignent Chf 22'727'945.-, contre Chf 19'799'050.- au budget 2020.

Les revenus nets se répartissent comme suit :

G1 – Répartition des revenus par nature – Comptes 2020



2.2.1.1 Recettes fiscales totales (Rubrique 40)

Les recettes fiscales totales sont de Chf 18'900'482.- en 2020 (Chf 16'718'159.- en 2019), soit une augmentation de Chf 2'182'323.- ou + 13,05 % par rapport aux comptes 2019. Cette augmentation provient principalement des rattrapages des exercices antérieurs d'un montant de Chf 3'137'320.- (voir tableau ci-dessus chapitre 2.2.1.2).

2.2.1.2 Impôt sur le revenu et la fortune imposable des personnes physiques (PP)

Les tableaux T3 et T4 montrent que les impôts encaissés par le canton et versés à la commune sont en augmentation avec Chf 16,4 mios versés en 2020 contre 15,2 en 2019.

Le tableau T3 démontre les rattrapages de 2007 à 2019.

T3 – IRF – Analyse par période fiscale

		Correctifs de rattrapage s/exercices antérieurs				
	Total 2020	2007- 2016	2017	2018	2019	2020
Acomptes 2020	12'073'336					12'073'336
Décomptes établis en 2020		1'733'306	824'545	2'986'383	7'034'684	0
Acomptes déjà facturés		-1'438'366	-584'598	-2'545'783	-4'872'850	0
Suppl. exercices antérieurs	3'137'320	+294'940	+239'946	+440'600	+2'161'834	0
Avancement		99,36%	97,99 %	95,55 %	78,22 %	1,03 %
Nombre de dossiers restants		15	26	58	293	1'350
Autres éléments						
Impôts spécial étrangers	828'053					
Impôt à la source	204'965					
Rétrocession impôt frontalier	47'661					
Impôt récupéré après défalcatons	0					
Prestation sur capital	191'238					
Total du compte IRF et IE, PP	16'482'573	(comptes par nature, rubrique 400)				

Le nombre de contribuables au 31 décembre 2020 était de 1'364.

Impôts spécial étrangers : il s'agit de contribuables qui n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse et qui sont taxés sur la base de leurs dépenses annuelles, selon l'art. 15 LI.

Le tableau T4 montre l'évolution favorable des revenus d'impôts des PP en 2020.

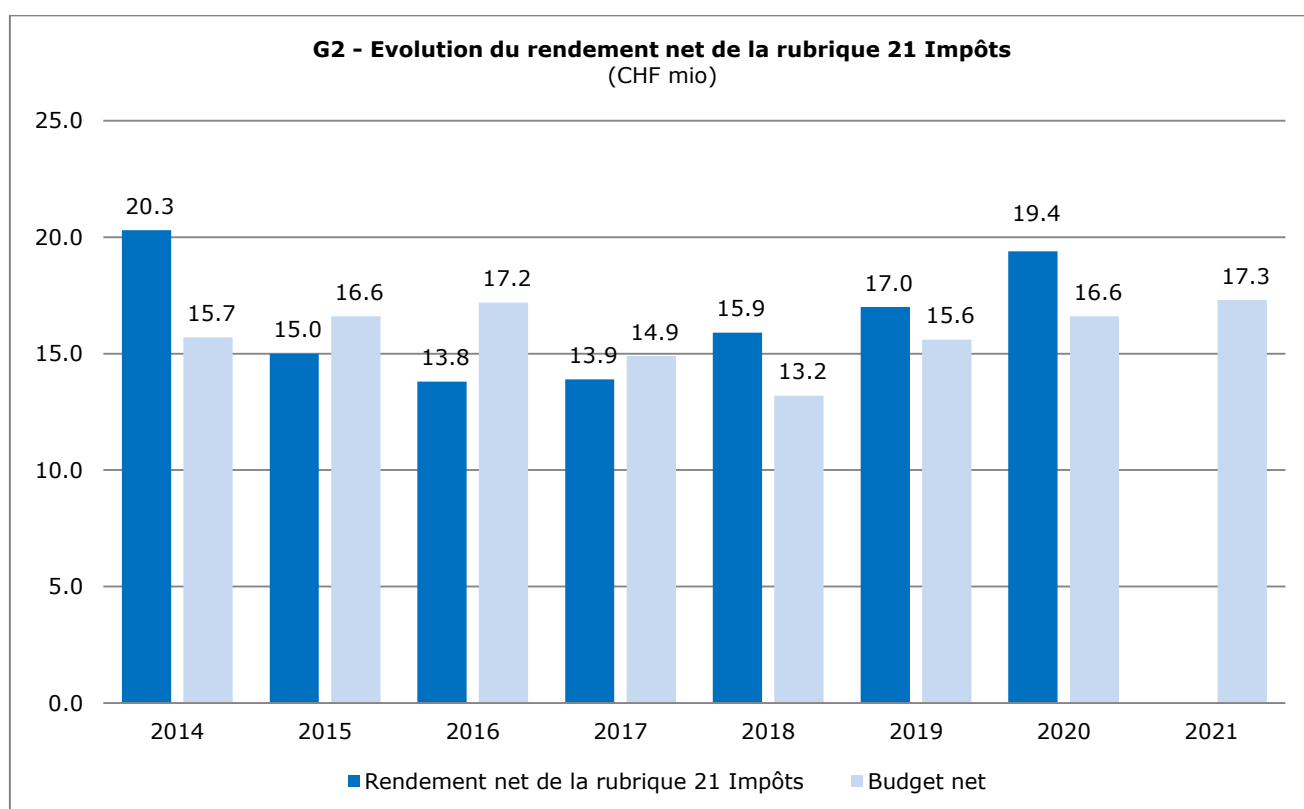
T4 – Evolution des revenus des impôts des personnes physiques

Libellé	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Diff. cptes 2019/2020	Budget 2021
Impôt sur le revenu et la fortune (IRF)	11'293'259	12'325'855	14'093'548	15'401'894	+1'308'346	14'500'000
Impôt à la source	4'347	388'834	412'482	204'965	-207'517	400'000
Rétrocession impôt frontalier	26'286	36'107	21'843	47'661	+25'818	35'000
Impôt forfaitaires étrangers (IE)	648'030	1'066'433	668'928	828'053	+159'125	850'000
Total impôts s/revenus des PP	11'971'922	13'817'229	15'196'801	16'482'573	+1'285'772	15'785'000

2.2.1.3 Revenus nets totaux des taxes et impôts communaux

De 2014 à 2020, les revenus nets de tous les impôts et taxes communaux, après déduction des rétrocessions, défalcatons etc., évoluent à la hausse jusqu'en 2014, avec une baisse en 2015 et 2016. Une légère augmentation en 2017 et une augmentation plus importante pour les années 2018 et 2019 et une grosse augmentation pour l'exercice 2020 qui provient essentiellement des impôts aléatoires + Chf 1'294'000.-, comme le démontre le tableau et le graphique ci-dessous selon les comptes par ordre administratif, Rubrique 21, p.3 dans l'annexe 1 - Comptes 2020 par ordre administratif.

	C 2014	C 2015	C 2016	C 2017	C 2018	C 2019	C 2020	B 2021
Rendement net (rubrique 21 Impôts)	20'335'656	15'047'923	13'755'437	13'889'895	15'881'742	16'963'080	19'410'727	17'322'000
Variation sur l'année précédente		-5'287'733	-1'292'485	+134'458	+1'991'742	+1'081'338	+2'447'647	-2'088'727



En plus du rendement net des impôts de 2014 à 2020, le graphique ci-dessus montre les valeurs budgétées pour les dernières années 2014 à 2021.

Chaque budget des revenus fiscaux est établi durant l'automne, soit avant que ne soient connus les acomptes d'impôts, calculés en décembre pour l'année suivante. De ce fait, il comprend une part élevée d'incertitude reflétée par les écarts entre les budgets et les comptes.

N.B. Crans n'encaisse que très peu d'impôts sur les personnes morales (Chf 37'693,55)

2.2.1.4 Revenus du patrimoine (Rubrique 42)

Comptes 2020 Chf 1'400'152.- ; Budget 2020 Chf 1'105'050.-

L'augmentation de Chf 295'102.- provient :

- du transfert du loyer du groupement scolaire primaire Chf 280'000.- (compte no 3502.4271)
- du loyer de l'AJET et du CAV de Chf 44'000.- (compte 3502.4271.01).

2.2.1.5 Taxes, émoluments et produits de vente (Rubrique 43)

Comptes 2020 Chf 1'304'483.- ; Budget 2020 Chf 1'191'300.-.

L'augmentation de Chf 113'000.- provient :

- de la taxe d'épuration de Chf 90'315.- (compte no 460.4342)
- du remboursement des frais de conciergerie de l'AJET et du CAV Chf 21'120.- (compte 3502.4362).

2.2.1.6 Parts aux recettes cantonales (Rubrique 44)

Comptes 2020 Chf 446'422.- ; Budget 2020 Chf 300'000.-.

L'augmentation de Chf 146'422.- provient :

- de l'augmentation des transactions immobilières Chf 146'422.- (compte no 210.4411)

2.2.1.7 Participation, remboursement collectivités publiques (Rubrique 45)

Comptes 2020 Chf 675'740.- ; Budget 2020 Chf 859'500.-.

La diminution de Chf 183'760.- provient de :

- l'augmentation du fonds de péréquation – couche population de Chf 25'393.- (compte no 220.4519.01)
- l'augmentation du fonds de péréquation – plafonnement de l'effort (2019) Chf 53'595.- (compte no 220-4519.02)
- la diminution suite au transfert du loyer du groupement scolaire primaire Chf 280'000.- (compte no 510.4522).

2.2.1.8 Prélèvement sur fonds de réserve et financements spéciaux (Rubrique 48)

Comptes 2020 Chf 207'090.- ; Budget 2020 Chf 71'700.-.

L'augmentation de Chf 135'390.- provient du :

- prélèvement de 116'000.- sur le fonds risque sur débiteurs impôts (compte 210.4809)
- prélèvement de 33'694.- sur les financements spéciaux (compte no 471.4818.01)

2.2.1.9 Imputations internes (Rubrique 49)

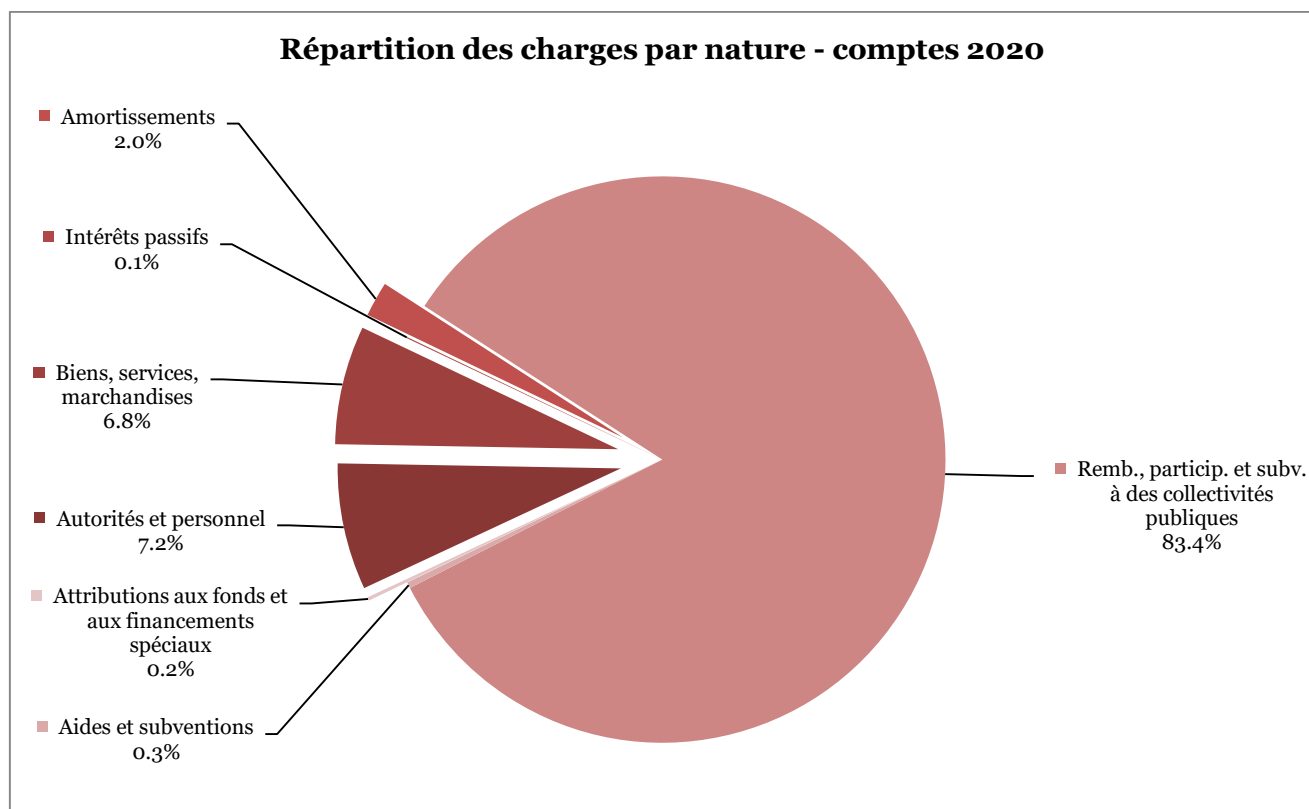
Comptes 2020 Chf 1'144'050.- ; Budget 2020 Chf 1'074'200.-.

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) sur les divers dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "produits".

2.2.2. Charges totales

Le total des charges brutes s'élève à Chf 24'194'846.- en 2020, soit Chf 1'049'896.- de plus que le montant budgété (Chf 23'144'950.-). Après déduction des imputations internes et des attributions aux fonds de réserve, les charges nettes totales atteignent Chf 23'005'296.-.

G3 - Répartition des charges par nature – comptes 2020



Les participations et subventions à d'autres collectivités publiques (canton, avec la facture sociale et la péréquation, ou institutions intercommunales, etc.) représentent une dépense de Chf 19'222'808.-, en augmentation par rapport au budget 2020 de Chf 963'123.- et en augmentation par rapport aux comptes 2019 de Chf 1'444'652.-. Le calcul des acomptes de la facture sociale et des charges péréquatives est basé en 2020 sur les acomptes d'impôts 2018. Pour cette raison, et compte tenu de l'augmentation des rentrées fiscales en 2020, nous avons créé un passif transitoire de Chf 492'000.- pour la péréquation, de Chf 955'000.- pour la facture sociale et de Chf 8'000.- pour la police cantonale.

2.2.2.1 Autorités et personnel (Rubrique 30)

Comptes 2020 Chf 1'665'860.- ; Budget 2020 Chf 1'599'450.-.

Cette différence de Chf 66'410.- provient, d'une part, des remplacements pour cause d'accidents ou de maladie, montant remboursé par les assurances Chf 31'379.- et le solde pour des augmentations d'heures du personnel de conciergerie en rapport avec le Covid-19.

2.2.2.2 Biens, services et marchandises (Rubrique 31)

Comptes 2020 Chf 1'561'958.- ; Budget 2020 Chf 1'578'515.-.

Cette diminution de Chf 16'557.- provient de divers postes (voir tableau T5 à la page 10)

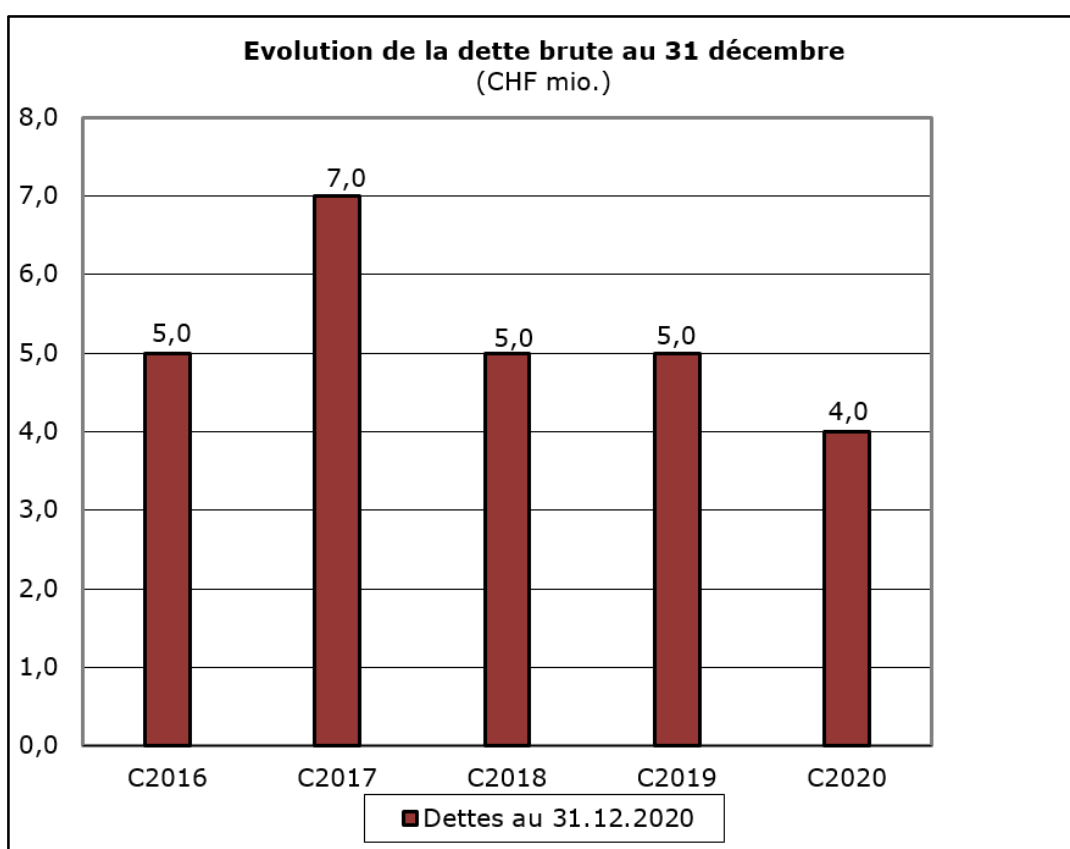
2.2.2.3 Intérêts passifs (Rubrique 32)

Comptes 2019 Chf 15'288.43 ; Budget 2019 Chf 23'750.-.

Cette diminution de Chf 8'461.57 provient des paiements anticipés des impôts annuels (compte no 210.3290).

G4 - Evolution de la dette au 31 décembre :

	C 2016	C 2017	C 2018	C 2019	C2020
Dettes au 31.12.	5'000'000	7'000'000	5'000'000	5'000'000	4'000'000
Intérêts de la période	11'047	14'038	13'755	13'750	12'731
Taux d'intérêt moyen	0.22 %	0.20 %	0.25 %	0.25 %	0.275 %



Le montant de nos liquidités au 31.12.2020 s'élève à Chf 948'676.30

2.2.2.4 Evolution des charges de fonctionnement du ménage communal

(Rubriques 30/31/32 charges par nature)

Les dépenses du ménage communal ordinaire sont en augmentation de Chf 10'020.-, soit de Chf 3'243'106.- en 2020 contre Chf 3'233'086 en 2019.

T5

Libellé	Comptes 2017	Comptes 2018	C2018 C2017 %	Comptes 2019	C2019 C2018 %	Comptes 2020	C2020 C2019 %	Budget 2020	C 2020 B 2020 %
Autorités et personnel (30)	1'541'417	1'534'859	-0.45%	1'592'349	+3.70%	1'665'860	+2.65%	1'599'450	+4.15%
Biens, services, marchandises (31)	1'977'079	1'590'534	-19.55%	1'622'536	+2.00%	1'561'958	-3.75%	1'578'515	-1.05%
- imprimés/mat./mobilier bureau	161'645	59'738	-66.75%	85'378	+42.90%	79'595	-6.75%	91'000	-12.50%
- achat d'énergie et autres	135'607	154'993	+14.30%	138'944	-10.35%	130'549	-6.05%	148'800	-12.25%
-fournitures/marchandises	57'821	32'721	-43.40%	52'666	+60.90%	38'467	-26.95%	30'000	+28.20%
- entretien des immeubles	483'040	302'313	-37.40%	380'860	+26.00%	432'267	+13.50%	397'000	+8.90%
- entretien des routes	157'331	74'699	-52.50%	61'650	-17.45%	17'385	-71.80%	30'000	-42.05%
- entretien mobilier et installations	130'896	111'505	-11.75%	123'618	+10.80%	109'799	-11.20%	104'500	+5.05%
- loyers/fermages/redevances	25'004	25'004	0.00%	25'004	0.00%	25'004	0.00%	25'000	0.00%
- frais réceptions/manifestations	91'738	115'625	+26.00%	84'714	-26.75%	55'022	-35.05%	105'500	-47.85%
- Honoraires/prestations services	681'191	630'375	-7.45%	649'010	+2.90%	643'389	-0.85%	613'215	+4.90%
- impôt/taxes/cotisations	52'806	83'561	+58.20%	20'692	-75.25%	30'481	+47.30%	33'500	-9.00%
Intérêts passifs(32)	23'818	17'292	-27.40%	18'201	+5.25%	15'288	-16.00%	23'750	-35.65%
Total des charges de fonctionnement du ménage communal	3'542'314	3'142'685	-11.30%	3'233'086	+2.80%	3'243'106	+0.30%	3'201'715	+1.30%

2.2.2.5 Amortissements (Rubrique 33)

T6	Comptes 2020		Budget 2020	
Totaux :	Chf	459'871.54	Chf	465'850.00

- Amortissements du patrimoine financier

	Comptes 2020		Budget 2020	
Comptes 2020	Chf	279'053.54	Chf	227'500.00
Amortissement défalcation des impôts	Chf	8'309.74	Chf	20'000.00
Amortissement bâtiment PPE Poste	Chf	119'000.00	Chf	111'500.00
Amortissement locaux de la crèche	Chf	* 69'744.80	Chf	0.00
Amortissement bâtiment rue Antoine Saladin 13/15	Chf	19'000.00	Chf	33'000.00
Amortissement du bâtiment du CNC	Chf	62'999.00	Chf	63'000.00

*Voir budget 2020 sur tableau T7 ci-dessous, montant de l'amortissement du patrimoine administratif transféré sur les amortissements du patrimoine financier.

- Amortissements obligatoires du patrimoine administratif

T7	Comptes 2020		Budget 2020	
Comptes 2020	Chf	180'818.00	Chf	238'350.00
Amortissement partic. Padel/CNC/ Télédôle	Chf	6'000.00	Chf	* * 17'000.00
Amortissement locaux de la crèche	Chf	0.00	Chf	* 66'850.00
Amortissement infrastructures routières	Chf	18'146.15	Chf	13'500.00
Amortissement achat véhicules	Chf	10'400.00	Chf	0.00
Amortissement création jardin du souvenir	Chf	5'272.85	Chf	0.00
Amortissement de la mise en séparatif	Chf	111'000.00	Chf	111'000.00
Amortissement travaux entretien du port	Chf	29'999.00	Chf	30'000.00

**Le budget 2020 prévoyait l'amortissement du crédit de Chf 107'808.10 (préavis no 20/18) pour participer aux investissements prévus par le Conseil régional/Télédôle au massif de la Dôle. Étant donné que ce montant n'a été versé qu'en mars 2021, il n'a pas été possible d'effectuer l'amortissement de 10% prévu pour cet objet, en 2020.

2.2.2.6 Remboursement et participations (Rubrique 35)

Comptes 2020 Chf 19'222'808.- ; Budget 2020 Chf 18'259'685.-.

Il s'agit de la rubrique la plus importante des charges communales, à savoir nos participations aux charges du Canton et aux instances intercommunales, prélevées sur les ressources communales. Cette rubrique comprend les charges péréquatives qui correspondent à la facture sociale et au fonds de péréquation.

Facture sociale 2020

Comptes 2020 Chf 9'597'364.- ; Budget 2020 Chf 9'072'685.- (y.c. crédit suppl. de Chf 2'200'000.- accordé par le Conseil communal dans sa séance du 26 octobre 2020 – préavis no 38/2020).

Notre participation comprend une provision pour les acomptes 2020 pour Chf 8'642'364.-, ainsi qu'un ajustement de Chf 955'000.- en faveur du Canton, en prévision du décompte final de la facture sociale 2020 à fin juin 2021.

Fonds de péréquation 2020

Comptes 2020 Chf 6'147'801.- ; Budget 2020 Chf 5'681'000.-

Notre participation comprend les acomptes 2019 pour Chf 5'058'901.- plus Chf 596'900.- pour le retour du fonds de péréquation, ainsi qu'un ajustement de Chf 492'000.- en faveur du Canton, en prévision du décompte final de la péréquation 2020, disponible seulement à fin juin 2021.

2.2.2.7 Charges péréquatives (Rubrique 35)

Le tableau T8 et le graphique G5 montrent l'évolution des charges péréquatives et de la facture sociale entre 2016 et 2020. Les chiffres sont stables en 2016 et 2017, à partir de l'année 2018 les chiffres reprennent l'ascenseur. Ces chiffres résultent, bien sûr, de l'évolution des impôts perçus.

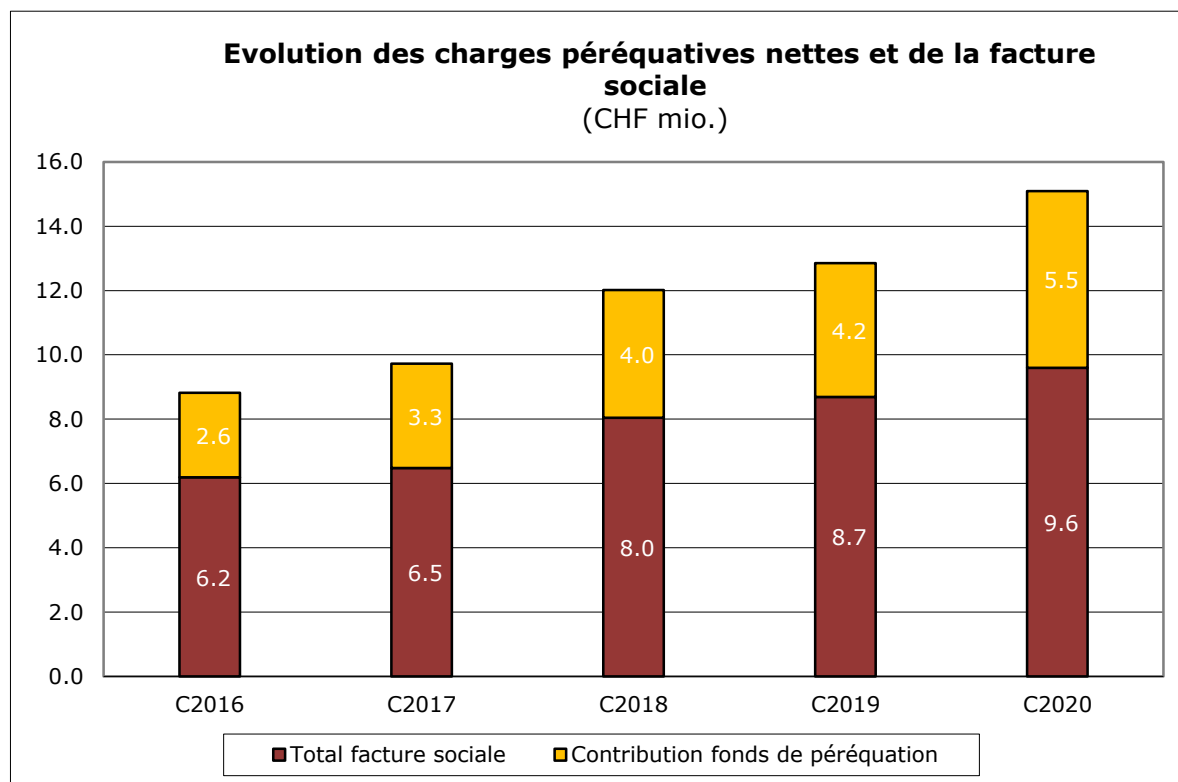
T8 - Evolution des charges péréquatives brutes et de la facture sociale entre 2016 et 2020

	C 2016*	C 2017*	C 2018*	C 2019*	C 2020**
Total facture sociale	6'189'339	6'475'240	8'046'927	8'691'805	9'597'364
Contribution fonds de péréquation (brute)	3'269'100	3'760'142	4'486'034	5'715'693	6'147'801
Total charges facture sociale et péréquatives	9'458'439	10'236'082	12'532'961	14'407'498	15'745'165
En % des charges nettes	53,1 %	57,7 %	62,7 %	65,2 %	68,3%
En % des revenus nets d'impôts	68,7 %	73,7 %	78,9 %	84,9 %	81,1 %

*Calcul définitif de l'année 2019 de la facture sociale et de la péréquation sur la base décompte cantonal connu l'année suivante.

**Le montant pour l'année 2020 a été calculé sur les entrées fiscales connues pour 2020

G5 - Evolution des charges péréquatives nettes et de la facture sociale



En plus des charges péréquatives, les autres participations aux charges de l'Etat et aux charges intercommunales, sont les suivantes :

Nos participations aux charges des institutions intercommunales	Chf	2'933'348.-
	Pour un montant de	
SADEC (taxes de traitement)	Chf	80'965.-
SITSE (traitements des eaux usées)	Chf	521'776.-
ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)	Chf	1'183'303.-
AJET (accueil de jour de Terre Sainte)	Chf	592'676.-
Association Police Nyon Région	Chf	360'670.-
SDIS pour la défense incendie	Chf	86'746.-
ORPC pour la protection civile	Chf	45'747.-
Ainsi que diverses autres participations	Chf	61'465.-
Nos participations aux charges cantonales	Chf	544'295.-
	Pour un montant de	
Ecoles de musique	Chf	21'717.-
Transports régionaux	Chf	97'098.-
Police Cantonale*	Chf	370'040.-
FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants)	Chf	11'430.-
ARAS (Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon)	Chf	38'976.-
Ainsi que diverses autres participations	Chf	5'034.-

*Sur la même base péréquative que la péréquation et la facture sociale

Total général des remboursements et participations : Chf 19'222'808.- (Rubrique 35)

T9 – Analyse des données Facture sociale et péréquation

	2016	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
Revenus impôts	16'420'972	12'547'830	-23,60	12'152'144	-3,15	12'755'325	+4,95	14'604'583	+14,50	16'104'312	+10,25
Budget communal	16'627'000	14'267'500	-14,20	11'800'000	-17,30	14'108'000	+9,55	15'926'500	+12,90	16'670'000	+4,65
Comptes finaux	12'184'847	12'769'772	+4,80	14'604'277	+14,35	16'090'610	+10,15	17'319'493	+7,65	na	
Facture sociale	8'286'928	6'188'569	-25,30	6'681'145	+7,95	7'104'574	+6,33	8'642'365	+21,60	8'971'541	+3,81
Budget communal	8'570'000	7'155'000	-16,52	6'250'000	-12,65	7'141'781	+14,25	9'072'685	+27,05	9'347'000	+3,05
Comptes finaux	6'189'339	6'475'940	+4,65	8'046'927	+25,40	8'691'805	+8,00	9'597'364	+10,42	na	
Provision facture sociale	-1'850'000	-108'000		1'440'000		1'593'500		955'000		0	
Remboursement facture sociale	2'097'588	1'312'630		0		0		0		0	
Paielement du solde facture sociale	0	0		1'365'782		1'587'227		0		0	
Péréquation	3'544'830	3'482'596	-1,76	3'317'481	-4,75	3'649'632	+10,00	4'998'342	+36,95	5'035'420	+0,75
Budget communal	3'950'000	3'316'560	-16,04	2'650'000	-20,10	3'902'501	+47,25	5'109'000	+30,90	5'241'000	+2,60
Comptes finaux	2'627'412	3'254'372	+3,85	3'969'005	+21,95	4'164'203	+4,90	5'490'740	+31,85	na	
Provision péréquation	-350'000	123'000		620'000		508'500		492'000		0	
Remboursement péréquation	917'418	228'224		0		0		0		0	
Paielement du solde péréquation	0	0		651'523		514'573		0		0	

Pour l'année 2020, les acomptes sur les revenus d'impôts du Canton étaient basés sur l'ancien taux d'imposition de 53 cts, ce qui a eu pour résultat que les acomptes demandés par le Canton pour la facture sociale et la péréquation étaient moins importants que les montants figurant dans les comptes, c'est pour cette raison que le décompte 2020 de la facture sociale et la péréquation est plus élevé.

2.2.2.8 Aides, subventions à institutions privées (Rubrique 36)

Comptes 2020 Chf 79'508.- ; Budget 2020 Chf 98'000.-.

Cette diminution de Chf 18'492.-, provient du montant non dépensé pour la culture, loisirs et sports - Chf 12'371.- (compte 150.3653), des dépenses pour les aides individuelles pour des études musicales - Chf 1'000.- (compte no 150.3662) et pas de dépenses pour les aides d'urgences « expulsions » Chf 2'000.- (compte no 710.3665).

2.2.2.9 Imputations internes (Rubrique 39)

Comptes 2020 Chf 1'144'050.- ; Budget 2020 Chf 1'074'200.-.

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) entre dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "revenus".

2.2.2.10 Marge d'autofinancement et résultat final

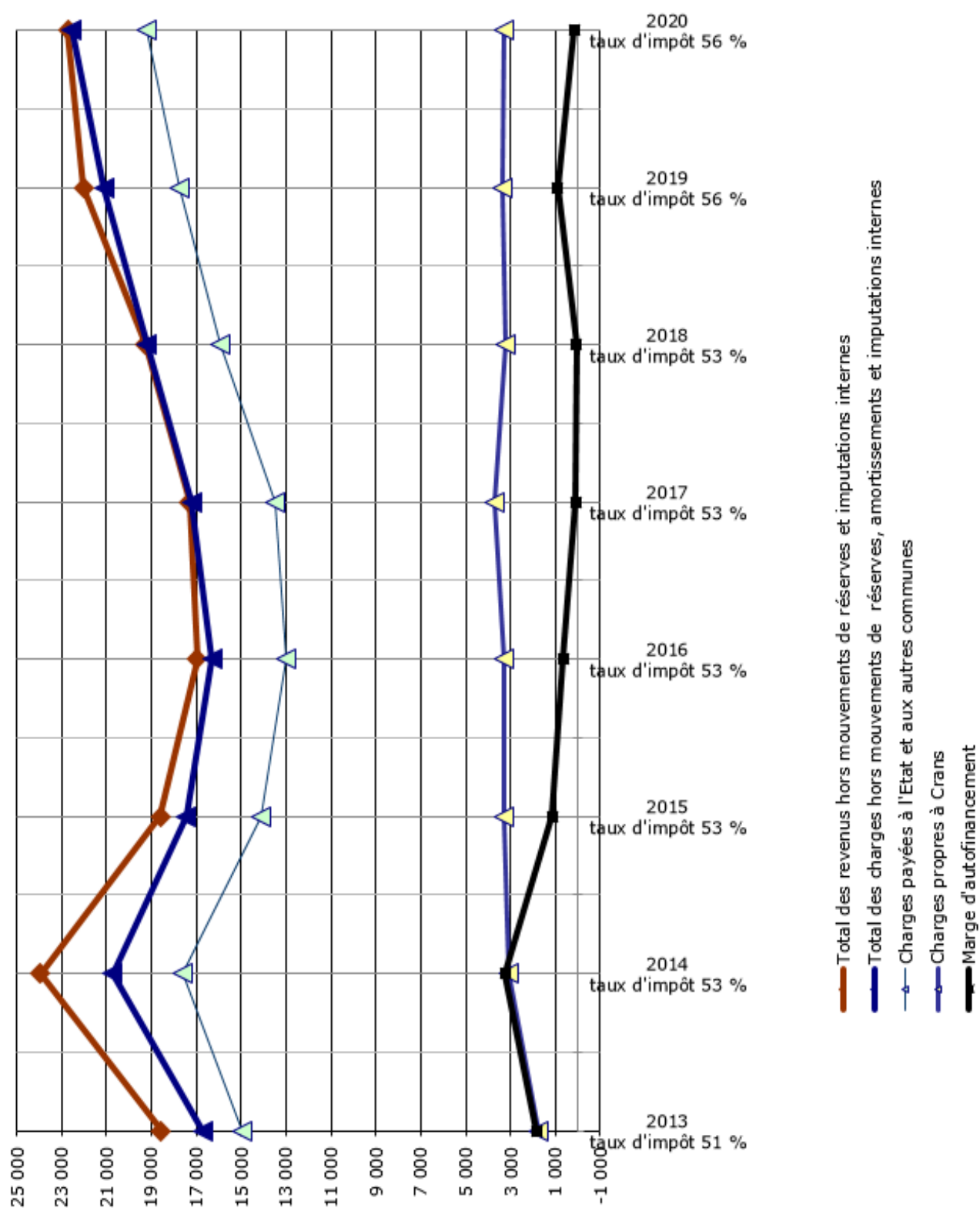
Le tableau T10 et le graphique G6 montrent l'évolution de la marge d'autofinancement entre 2012 et 2019 (source : comptes par nature) :

T10 – évolution de la marge d'autofinancement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus bruts (1)	21'057'415	24'957'393	21'108'287	18'690'556	18'545'067	20'385'552	23'204'951	24'079'086
Charges brutes (2)	20'828'487	24'699'399	20'848'461	18'678'048	18'772'690	21'063'765	23'234'002	24'194'846
Résultat (1-2=3)	228'928	257'994	259'826	12'508	-227'623	-678'213	-29'051	-115'760
Total amort. et var. réserves (4) (compris dans 2)	1'710'760	2'973'318	890'554	636'812	333'609	748'372	932'933	298'280
Marge Auto Financement 3+4	1'939'688	3'231'380	1'150'380	649'320	105'986	70'159	903'882	182'520

Les marges d'autofinancements des années 2013 à 2015, proviennent de résultats exceptionnels sur des rattrapages d'impôts sur les personnes physiques, montants qui ont permis de faire des amortissements supplémentaires sur les travaux routiers

G6 – Evolution de la Marge brute d'autofinancement et de ses composantes



2.3 Conclusions générales

En résumé, on constate que :

- Les comptes 2020 de la Commune ont bouclés pour la quatrième année consécutive avec un excédent de charges, soit de Chf -115'760.09 contre un excédent de charges budgétaire de Chf -2'400'000.-, l'exercice 2019 de Chf -29'051,73, celui de 2018 Chf -678'213.99 et pour 2017 de Chf -227'622.84. Le déficit cumulé depuis 2017 se monte à Chf 1'050'648.-. Un montant qui reste gérable et qui nous laisse une certaine marge d'attente avant de remonter le taux d'imposition, dans l'espoir d'une réforme du système de financement de la facture sociale promis par la Conseillère d'Etat Madame Luisier pour les budgets 2023.
- Les impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques sont en augmentation par rapport à 2019, ceci grâce aux revenus des rattrapages des années antérieures de Chf 3'137'320.-.
- Le pourcentage des charges payées à l'Etat est en légère diminution, elles évoluent par rapport aux variations de la masse fiscale, ce qui représente une charge en proportion des revenus nets d'impôts de 81,1 % pour 2020, 84,8 % pour 2019, en 2018 78,9 %, contre 70,0 % en 2017 et de 68,7 % en 2016.
- Les charges de fonctionnement du ménage communal sont sous contrôle et globalement stables comme le démontre le tableau T5 (en page 10).
- Notre marge d'autofinancement est de Chf 182 mille francs en 2020, en diminution par rapport à 2019 Chf 903 mille et en augmentation par rapport aux années 2018 et 2017, soit contre 70 mille en 2018 et de Chf 105 mille en 2017. La situation est insatisfaisante mais pas encore inquiétante.
- Il convient de noter qu'en 2020, le « plafond » prévu dans les dispositions cantonales pour le calcul de la péréquation/facture sociale est passé à 48 points d'impôt, ce qui a fait augmenter notre participation auprès du Canton, contre 45 points en 2019.
- L'établissement du budget 2021 a été établi sur la base d'un « plafond » à 48,00, et espérons qu'il en sera de même pour le budget 2022. Nous attendons avec impatience les discussions autour du plafond futur, dans lesquelles les associations de communes sont impliquées. Il est à noter que même l'UCV, qui a négocié un « accord » peu satisfaisant avec le Conseil d'Etat, revient sur ses positions à la lumière des résultats scandaleusement positifs des finances cantonales.
- Comme l'année dernière tant que le Conseil d'Etat n'a pas décidé sur le sort de la Facture sociale (abrogation, maintien, quel niveau ?), il devient impossible de faire des prévisions fiables et, a fortiori, de planifier des investissements. Une "confiscation" de plus d'environ 80 % ou plus de tous les impôts encaissés rend irréalisable toute ambition d'utiliser les impôts pour financer des dépenses d'infrastructure. Si l'on prend uniquement le revenu des impôts sur les personnes, notre source principale de revenu, cette ponction est de 95,53 % du total, en augmentation par rapport au pourcentage de 94,66 % en 2019. Il paraît absurde d'infliger une augmentation d'impôt supplémentaire aux contribuables, dont seulement entre 4 % et 5 % serait disponible pour les objectifs propres à la commune.

RESULTAT

L'excédent de charges, après amortissements et mouvements de réserves, s'élève à

Chf -115'760.09.

CAUTIONNEMENTS

En faveur de :	Au 31 décembre 2020	
ARSCO	Chf	7'200'000.-
SITSE	Chf	5'600'000.-
TéléDôle*	Chf	100'088.-

*Le cautionnement de TéléDôle a été annulé en 2021, suite au transfert des actions de la Commune à Région de Nyon.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ORPC	Chf	19'061.-
------	-----	----------

3. Observation et vœux

3.1 Observations (O)

O-03/2017F : La commission maintient son observation de 2017, et souhaite que la Municipalité poursuive son effort visant à établir des indicateurs/ratios utiles à la commune. Par exemple, le taux d'imposition communal ainsi que le montant de la dette sont du ressort de la commune, et leurs effets devraient être mesurés et utilisés pour analyses.

Réponse : La Municipalité de Nyon a établi des indicateurs avec l'aide de l'Institut de hautes études en administration publique IDHEAP, dont les résultats sont publiés dans l'arrêté d'imposition de la ville. La Municipalité a demandé un devis à l'IDHEAP pour une étude similaire qui a été chiffrée à Chf 21'000. Dans la situation actuelle des finances communales, déformées par le poids de la péréquation et de la facture sociale, la Municipalité n'a pas estimé que cette dépense soit proportionnelle à son utilité. Nous proposons une discussion approfondie de la question avec la nouvelle commission des finances.

3.2 Vœux (V)

V-01/2019F : La valeur fiscale établie par l'office des impôts de l'ancien collège à la route de Céligny 2 et du bâtiment au chemin de Cuvaloup 1 est réunie en un seul montant, ce qui n'est pas conforme au tableau des investissements 2019 (comptes No 9123.02 et 9123.03). La commission des finances souhaite une mise à jour de cette situation (qui ne prétérise pas la conformité des montants totaux et des comptes).

Réponse : Ces deux bâtiments se situent sur la même parcelle, l'immeuble de Cuvaloup 1 est amorti depuis de nombreuses années, celui de la route de Céligny 2a (ancien collège) est amorti depuis 2018 ; ce qui répond aux règles sur la comptabilité des communes.

V-02/2019F : La commission des finances souhaite que la Municipalité s'assure par écrit que les fournisseurs "indépendants" paient leurs charges sociales, afin de ne pas être inquiétée par la caisse AVS.

Réponse : La Municipalité fait attention à cette question lors de l'attribution de mandats.

V-03/2019F : La commission des finances souhaite que les décomptes annuels de la Régie en charge de la location des immeubles communaux ne comportent pas de montants transitoires, à défaut ceux-ci doivent figurer au Bilan.

Réponse : Les transitoires ne figurent pas dans les comptes de la Commune de Crans. Il s'agit d'une erreur de comptabilisation chez Rytz que nous avons identifiée et annoncée. La comptabilité du Groupe Rytz étant bouclée la correction n'était plus possible. Cette erreur n'a pas été reportée dans les comptes de 2020.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 45/21 concernant les Comptes 2020 ;
Où le rapport de la Commission des finances, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 39 du Règlement du Conseil communal ;
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2020, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2020 ;
- 3) de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2020.

Ainsi délibéré par la Municipalité, par courriel le 10 mai 2021, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 21 juin 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	Le Secrétaire
	
Robert Middleton	Roland Bersier



Annexes :

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2020, comprenant :

1. Résultat de l'exercice 2020 – amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de réserves
- 1a Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- 1b Tableau des charges et revenus par nature
- 2 Dépenses et recettes d'investissements
- 3 Bilan au 31.12.2020 avec comparaison 2019
- 4 Tableau de financement du 1.1.-31.12.2020